

Eloge funèbre de M. Jacques Hoyaux, ancien ministre

Le **président** (*devant l'Assemblée debout*): Le 11 février dernier, M. Jacques Hoyaux, sénateur honoraire, est décédé à Watermael-Boitsfort à l'âge de 82 ans.

Après avoir obtenu son doctorat en droit à l'Université libre de Bruxelles en 1954, Jacques Hoyaux s'est engagé au Parti socialiste belge de l'époque. En 1963, il devint président de la section du parti à Lambusart, une fonction qu'il allait occuper sans interruption pendant vingt ans.

En mars 1974, M. Hoyaux fut élu sénateur pour l'arrondissement de Charleroi-Thuin. En tant que militant wallon et régionaliste convaincu, il a œuvré dès le début de son mandat à l'entrée en vigueur de l'article 107^{quater} de la Constitution. Cet article, qui renvoyait à la révision de la Constitution de 1970, prévoyait la création de trois Régions, dont les compétences et le fonctionnement seraient réglés par une loi spéciale.

En tant que secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles dans le gouvernement Tindemans II, de juin 1977 à octobre 1978, et dans le gouvernement Vanden Boeynants II, d'octobre 1978 à avril 1979, Jacques Hoyaux s'est employé à mettre en œuvre un certain nombre de dispositions du Pacte d'Egmont, conclu en mai 1977. Il a ensuite occupé la fonction de ministre de l'Enseignement francophone au sein du gouvernement Martens Ier d'avril 1979 à janvier 1980. En cette qualité, il a contribué à la genèse de la loi de juillet 1979 créant des institutions communautaires et régionales provisoires.

Après la chute du gouvernement Martens Ier en janvier 1980, Jacques Hoyaux a retrouvé son mandat de sénateur. Au début du mois d'août de cette même année, il a voté avec enthousiasme en faveur de la loi spéciale fixant les compétences des trois Régions de Belgique, en application de l'article 107^{quater} de la Constitution. C'est avec une fierté non dissimulée qu'il a accepté en novembre 1980 la vice-présidence du tout nouveau Conseil régional wallon, une fonction qu'il exerça jusqu'en janvier 1983.

En tant que délégué de la Communauté française de Belgique, Jacques Hoyaux fut actif de 1983 à 1986 au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique de Paris, une organisation intergouvernementale qui avait été créée en 1970 pour promouvoir la langue et la culture françaises et qui a ouvert la voie à l'actuelle Organisation internationale de la Francophonie. Il fut également président de l'Institut Jules Destrée pendant dix ans, de 1975 à 1985.

Bien qu'il se soit retiré de la vie politique en septembre 1985 après avoir quitté le Sénat, Jacques Hoyaux, qui s'était établi en France, a continué à suivre très attentivement l'actualité politique et socioéconomique belge.

Au nom de la Chambre, j'ai présenté à sa famille nos sincères condoléances.

Jean-Pascal Labille, ministre: Il est des hasards de l'histoire dont on peut se demander s'ils sont totalement fortuits. Le 11 février dernier, Jacques Hoyaux s'est éteint comme en écho au travail auquel se livre le gouvernement pour mettre en place et en œuvre la sixième réforme de l'État. Jacques Hoyaux a su rappeler son combat à nos mémoires.

Régionaliste wallon convaincu, il a activement œuvré à la création des Régions wallonne et flamande en 1981, ce qui fait de lui un des principaux architectes du fédéralisme belge. C'est d'ailleurs sur le résultat de ses travaux que nous continuons à redéfinir la maison Belgique qui, toutes et tous, nous abrite.

Je le disais, sa récente disparition revêt un caractère particulier dans le contexte actuel, car la création de Régions, Jacques Hoyaux l'a toujours entrevue comme un moyen d'assurer le bien-être de ses concitoyens et non comme une fin en soi nourrie par le rejet d'une autre communauté.

Chers collègues, le décès de Jacques Hoyaux nous rappelle à cette évidence. Le temps finit toujours par avoir raison de nous et nous ne donnerons un sens à nos combats que par les actes que nous poserons.

Indépendamment des jeux politiques et autres alliances auxquelles nous nous plions du fait du secteur dans lequel nous évoluons, Jacques Hoyaux nous rappelle que nous ne devons notre présence dans cette Assemblée – et rappelons-nous bien cela! – qu'à la poursuite d'un objectif précis: servir la population, pour la population.

Avec le départ de M. Hoyaux, c'est un grand serviteur que le peuple belge voit disparaître et je tenais à lui rendre hommage.

L'Assemblée debout observe une minute de silence.